INTERNATIONAL HYDROGRAPHIC ORGANIZATION



ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE

Dossier du BHI N° S3/8151/CHRIS

LETTRE CIRCULAIRE N° 69/2006 19 octobre 2006

RAPPORT SUR LA PROGRESSION DU DEVELOPPEMENT DE LA S-100 ET DE LA S-101

Références : 1) Lettre circulaire du BHI 60/2002, du 4 décembre 2002

2) Lettre circulaire du BHI 42/2003, du 24 juin 2003

3) Lettre circulaire du BHI 83/2004 du 7 décembre 2004

4) Lettre circulaire du BHI 26/2005 du 10 mars 2005

5) Lettre circulaire du BHI 93/2005 du 23 septembre 2005

6) Lettre circulaire du BHI 94/2005 du 23 septembre 2005.

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Introduction

La lettre circulaire 60/2002 rendait compte des activités relatives au développement de l'Edition 4.0 de la S-57. Les lettres circulaires 42/2003 et 83/2004 communiquaient des informations supplémentaires sur l'avancement des travaux.

La lettre circulaire 26/2005 incluait une lettre du président du CHRIS (Comité de l'OHI sur les besoins hydrographiques pour les systèmes d'information) exprimant des préoccupations sur le fait que l'Edition 4.0 de la S-57 pourrait avoir un impact sur la production et la mise en oeuvre des ECDIS et des ENC.

Plus récemment, après l'obtention des points de vue des parties intéressées, dans le cadre d'une réunion du groupe d'intérêt des ECDIS tenue en septembre 2005, conjointement avec la 17^e réunion du CHRIS, la lettre circulaire 93/2005 annonçait une changement d'appellation de l'Edition 4.0 de la S-57, qui s'appellera désormais S-100. Cette LC décrivait également l'élaboration d'une spécification de produit avancée qui s'appellera S-101 et qui reposera sur les normes relatives aux données géospatiales de la S-100. La lettre circulaire 94/2005 expliquait qu'il était nécessaire d'introduire l'Edition 3.1.1 de la S-57 en tant que mise à jour urgente de la S-57 pour prendre en compte de nouveaux éléments comme les zones maritimes particulièrement vulnérables (PSSA) récemment approuvées par l'OMI.

Lors de la réunion du groupe d'intérêt (ESF) des ECDIS de septembre 2006 et lors de la 10^e réunion du Comité WEND (WEND/10) des préoccupations ont été exprimées quant au fait que le développement de la S-100 (auparavant appelée Edition 4.0 de la S-57) et de la S-101 puisse défavorablement affecter la mise en œuvre de l'ECDIS et le niveau de production global des ENC.

S-100 – Normes géospatiales de l'OHI pour les données hydrographiques – Etat de la mise à jour

Lors de sa 18^e réunion à Cairns, Australie, fin septembre 2006, le Comité CHRIS de l'OHI a examiné l'avancement de la S-100 et de la S-101 et a pris en compte les préoccupations exprimées lors de la réunion WEND/10 et ESF. Le CHRIS a de nouveau confirmé que la S-100 était prévue pour être une norme de l'OHI moderne qui couvre les données hydrographiques et <u>non pas</u> une norme prévue spécifiquement pour les ECDIS ou pour les cartes utilisées dans l'ECDIS.

Le CHRIS a confirmé que la publication de la S-100 – Normes géospatiales de l'OHI pour les données hydrographiques NE DEVRAIT PAS avoir d'impact sur les ECDIS ou sur les cartes utilisées dans l'ECDIS

Afin de mieux informer les parties intéressées, le Comité a convenu des points suivants :

- Un titre court *Normes géospatiales de l'OHI pour les données hydrographiques* sera désormais utilisé conjointement avec la S-100, afin de souligner le fait que la S-100 est une norme géospatiale plus large et qu'elle n'est pas spécifique à l'ECDIS ou aux cartes utilisées dans l'ECDIS.
- Le document d'information de l'OHI précédemment publié et intitulé "*The Next Edition of IHO S-57 (4.0)*" sera mis à jour afin d'être conforme à la S-100 et expliquera de manière plus approfondie la norme et ses implications. Le document d'information sera de nouveau publié sur le site Web de l'OHI, dans les meilleurs délais.

S-101 – Spécification de produit avancée pour les ENC – Etat de la mise à jour

Le Comité CHRIS a pris en considération les travaux du TSMAD WG (GT sur la maintenance et le développement d'applications de la norme de transfert) pour l'élaboration de la S-101, la spécification de produit de l'OHI pour les ENC reposant sur la S-100. Selon les principes et les procédures d'introduction des normes nouvelles ou révisées, le Comité CHRIS avait déjà chargé le TSMAD WG de s'assurer que tout développement de la S-101 soit réciproquement compatible avec l'ECDIS existant.

La 18^e réunion du CHRIS a été informée que le TSMAD en était toujours aux étapes initiales du recueil des besoins et a sollicité un vaste débat ainsi qu'une contribution des parties intéressées. Le président du TSMAD a informé le CHRIS des points suivants :

- Les ENC de la S-101 pourront incorporer toutes les données incluses dans les ENC de la S57.
- Les ENC de la S-101 apporteront une plus grande fonctionnalité et des informations supplémentaires au-delà de celles contenues dans une ENC de la S57 comme la mise à jour "plug and play" des données, la symbologie et les améliorations du logiciel.
- Les ENC de la S-101 permettront aux SH de produire des ENC qui répondent mieux aux besoins du client, dans le futur.
- Les ENC de la S57 continueront d'être produites et utilisées pendant de nombreuses années, dans le futur.
- Les accords de production reposant sur la S57 pourront migrer vers des systèmes de production basés sur la S-101, lorsque les SH choisiront de faire de la sorte.

Le président du TSMAD WG a souligné les points suivants :

Les futurs équipements ECDIS optimisés pour utilisation de la S-101 pourront utiliser les ENC de la S-57

Les ENC de la S57 ne deviendront pas immédiatement obsolètes

Le président du CHRIS a également noté que les S-100 et S-101 sont actuellement uniquement en cours de développement. Elles nécessiteront d'être officiellement approuvées par les EM avant de pouvoir entrer en vigueur.

Conclusion

Les Etats membres sont invités à :

- a. **Prendre bonne note** de cette mise à jour,
- b. En informer tous les groupes de parties intéressées, et
- c. **Encourager** tous les groupes de parties intéressées à contribuer au futur développement de la S-100 et de la S-101, en s'efforçant de participer aux GT appropriés du CHRIS.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

Contre-amiral Kenneth BARBOR Directeur